

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>24094</b>
---	--	----------------------------

## SEANCE du : 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

## ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY, jusqu'à 19h00	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolphe THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAULTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

## POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Hélène BROUSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

**Secrétaire de séance :** Sandra CAULTON, assistée des services de la Ville  
**Assistent également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



## Commune déléguée de Clazay : dénomination d'une voie privée

Yannick CHARRIER présente le dossier.

M. et Mme Bidot ont contacté les services de la ville car ils rencontrent des problèmes d'adressage. En effet, leur maison d'habitation se situe sur le lieu-dit La Sabotinière de Clazay. La voie de desserte de leur propriété se situe sur le lieu-dit l'Orbrie. Cette situation porte à confusion pour les livraisons, les visiteurs, ...

Après concertation avec M. et Mme Bidot, il a été décidé de dénommer la voie privée pour faciliter leur adressage.

Ainsi il est proposé de dénommer cette voie privée en « l'allée Le Cœur Volant ».

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

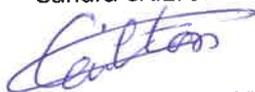
- **DE VALIDER** la dénomination « Allée Le Cœur Volant »

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

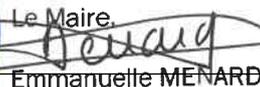
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAULTON




Le Maire,

  
 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240516-DG\_DEL\_2024\_094-DE  
 Date de télétransmission : 16/05/2024  
 Date de réception préfecture : 16/05/2024